Votre don ...

Votre don est défiscalisable car il remplit les conditions générales prévues aux articles 200 et 238 bis du code général des impôts.

À la fin de la collecte, lorsque le montant permettra l'achat du château, et au plus tard fin 2018, vous recevrez un reçu fiscal vous permettant une réduction de votre impôt :

Vous pouvez déduire de votre impôt sur le revenu 66% de votre don dans la limite de 20% de votre revenu imposable. Ainsi, un don de 50 € vous permet de déduire 33 € de votre impôt sur le revenu, soit un coût de 17 € pour le donateur. Un don de 100 € permet de déduire 66,00 et coûte 34 € ...

Contrepartie pour votre don :

10 € soit 3,40 € après déduction fiscale	Remerciements sur notre site et abonnement à notre lettre d'information numérique.
20 € soit 6,80 € après déduction fiscale	Idem + carte postale du château et visite pour 2 personnes.
50 € soit 17,00 € après déduction fiscale	Idem + tapis de souris « portrait du général Vandamme ».
100 € Soit 34 € après déduction fiscale	Idem + invitation pour 2 personnes aux manifestations du CIF pendant un an.
250 € Soit 85 € après déduction fiscale	Idem + Tee shirt + invitation pour 2 personnes à l'ouverture du parc.
500 € Soit 170 € après déduction fiscale	Idem + inscription du nom sur la plaque des donateurs.
1000 € Soit 340 € après déduction fiscale	Idem + livre sur le château et repas bivouac aux chandelles pour deux personnes.
5.000 € Soit 1700 € après déduction fiscale	Idem + invitation pour 2 personnes à un repas-concert de gala.

Entreprises : vous pouvez aussi bénéficier d'une réduction d'impôt sur les sociétés. Nous contacter.

Cercle Impérial de Flandre

Le Cercle Impérial de Flandre, fondé le 8 juillet 2016, est une association régie par la loi du 1er juillet 1901.

Ses objectifs sont :

- étudier et faire connaître la vie et l'œuvre du général Dominique Vandamme ainsi que la période allant de la Révolution française au second Empire,
- encourager, coordonner, soutenir tous les efforts visant à ce but,
- constituer un fonds documentaire et muséal,
- œuvrer à la préservation, la sauvegarde et la restauration d'objets, mobiliers, bâtiments et monuments intéressant la période sus-définie,
- acquérir et/ou louer, et/ou exploiter des biens immobiliers ou mobiliers en rapport avec les buts de l'association ou contribuant à son action.

Comité d'Honneur

Jean Tulard, professeur à la Sorbonne, membre de l'Institut.
Michel Leschave, maire de Cassel.
Claude Goasguen, historien, député, ancien ministre.

Adresse postale : 3, rue Notre-Dame 59670 CASSEL
SIRET : 825 013 626 000 15
Renseignements : 09 53 63 32 08

Site internet : www.c-i-f.fr

facebook.com/Cercle-Impérial de Flandre

twitter.com/ChateauVandamme

Sauvons le château Vandamme !

Cercle Impérial de Flandre

3, rue Notre-Dame

59670 Cassel

Pourquoi sauver le château Vandamme ?

Le général Vandamme (1770-1830) fut un des plus illustres généraux de la Révolution et de l'Empire. Sa vaillance sur les champs de bataille fut souvent déterminante dans la victoire.

Dominique Vandamme fit complètement transformer la propriété de Pierre Alexandre de Magnac à Cassel par l'architecte lillois Benjamin Dewarlez. Il a voulu un château en forme de bateau, unique en Europe, suggérée par l'arrondi de ses extrémités et par ses fenêtres rappelant des hublots. C'est lui-même qui l'a nommé ***La Frégate***.

Le château présente d'autres caractéristiques remarquables, comme son revêtement en ciment traité façon fausse pierre, qui fut pour l'époque une innovation., et surtout ses décors intérieurs (stucs, boiseries, …) qui lui ont valu le classement au titre des Monuments Historiques par arrêté du 6 novembre 1980.
Le parc, aménagé sous les ordres du général, faisait l'admiration de tous et attirait de nombreux visiteurs.

UN PATRIMOINE EN DANGER
Il importe dans un premier temps de soustraire ce fleuron du patrimoine à la promotion immobilière en l'acquérant et en procédant aux travaux les plus urgents.

CONTRIBUONS À LA RENAISSANCE DU « VERSAILLES FLAMAND »
Le Cercle Impérial de Flandre entend restaurer le parc et l'ouvrir au public, redonner au château sa splendeur architecturale et mobilière, y créer un espace muséographique, et y programmer des manifestations culturelles.

L'enjeu est à la fois historique, patrimonial, culturel et touristique.

La ville de Cassel pourra ainsi rejoindre la *Fédération Européenne des cités napoléoniennes* et acquérir une visibilité internationale.

Mobilisons-nous pour sauver

La Frégate !

Votre don servira à financer l'achat du château, d'un montant de 242.000 €. Les contribuables français peuvent bénéficier d'une réduction d'impôt. En cas de non réalisation de l'opération, les sommes versées seront remboursées aux souscripteurs.

Plus d'informations et de photographies sur le site :

www.c-i-f.fr

Bulletin de souscription

Nom : ……

Prénom : ……

Adresse postale : ……

……

Adresse courriel : ……@……

Téléphone : ……

Montant du don :

Je règle :

☐ Par chèque (à l'ordre de ***Souscription Château Vandamme***)

☐ Par virement
RIB France : 16706 05010 53942334393 65
IBAN Etranger : FR76 1670 6050 1053 9423 3439 365
BIC : AGRIFRPP867

Le Cercle Impérial de Flandre est éligible au dispositif de la loi relative au mécénat des particuliers (lois du 1er août 2003 et du 1er janvier 2008).
Tout don donne droit à une réduction d'impôt sur le revenu de 66% du montant de ce don.

Je souhaite recevoir un reçu fiscal (CERFA 11580)

OUI - NON

Je souhaite que mon nom figure sur la liste publique des donateurs

OUI - NON